

Rapport d'activité 2011 du SAP

SAP : an 7

L'année 2011 est la première de la nouvelle collaboration entre La Poste et le Syndicat Autonome des Postiers, reconnu le 3 novembre 2010. Cette collaboration nous a permis de rencontrer la direction à 4 reprises et surtout de recruter 100 nouveaux membres, dont 25 collègues alémaniques.

Séances de rencontres avec La Poste

Ces séances nous permettent de signaler les violations de la CCT sur le terrain. Beaucoup de questions ont trouvé des réponses, et beaucoup de dysfonctionnements ont été résolus. Quelques exemples :

- Les séances de travail le soir après 20h doivent être notées comme temps de travail ET générer les indemnités de nuit (5.80/heure).
- Pour le personnel avec un lieu de service fixe convenu dans son CIT, tous les déplacements sont indemnités en temps et en frais de déplacement, même pour les petites distances.
- Le personnel des offices de poste a droit à se faire compenser les heures pour les formations obligatoires exécutées en dehors des heures de travail ordinaires. Toujours avoir l'approbation du responsable d'exploitation.
- Le personnel distributeur a eu droit à une augmentation de son indemnité kilométrique en cas d'utilisation de son véhicule privé. De plus si le facteur prend son véhicule privé lors de fortes chutes de neige il est automatiquement assuré en casco. Toujours avoir l'approbation du team leader.
- Suite à notre intervention, la Poste finance des cours sur le droit du travail et de perfectionnement personnel organisé par Movendo. La liste paraît chaque année dans le journal du personnel. Le temps du cours ainsi que le temps de trajet est mis en compte comme temps de travail.
- Les supérieurs hiérarchiques sont tenus de planifier assez tôt les affectations du personnel ainsi que les congés. En cas de non-respect veuillez nous en informer.
- Les offices de poste avec moins de 2 forces de travail ne sont pas restructurés pour l'instant s'il n'y pas de départ du titulaire.

Nous attendons encore un effort de la Poste pour transmettre les directives et les informations au front, et surtout de s'assurer que les erreurs soient corrigées.

Nous comptons sur vous pour nous signaler des points problématiques dans vos régions.

Contributions au fonds de solidarité

Avec la reconnaissance de la Poste, nous avons relancé la procédure contre la déduction de la contribution de solidarité aux membres du SAP. Nous attendons une réponse en 2012. D'ici là nous proposerons à l'AG 2012 une solution pour prendre en charge, par le SAP, une partie de ces contributions.

Affiches SAP aux tableaux d'affichage

Nous avons obtenus le droit d'apposer sur les tableaux d'affichage internes une affiche en couleur expliquant la reconnaissance du SAP et nos coordonnées pour les adhésions. Nous vous transmettons en annexe une affiche à apposer sur le tableau d'affichage de votre lieu de travail. Si votre supérieur refuse, veuillez nous en informer afin de pouvoir intervenir auprès du responsable.

Site Internet

Notre nouveau site internet www.sap-ch.org est en fonction depuis 1 année, en français et en allemand. Nous cherchons un italoophone qui puisse mettre les textes en italien.

Allez le consulter et donnez-nous vos impressions et suggestions afin de l'améliorer encore.

Défense des membres et assistance juridique

En 2011 nous avons accompagné plusieurs collègues pour des problèmes avec leurs supérieurs ou la Poste. Par exemple nous avons pu obtenir 4000.- pour un chauffeur. Beaucoup de cas ont pu être traité par un simple entretien avec le supérieur. Nous avons également un cas de licenciement abusif en suspens, que nous défendrons jusqu'au bout. Il n'est donc pas obligatoire d'être un syndicat avec des dizaines de milliers de membres pour défendre efficacement les employés, il suffit d'être déterminé. Nous avons aussi pu compter sur l'aide de nos avocats, ainsi que celle de la protection juridique Protekta. Nous ne pouvons que vous conseiller de souscrire une police auprès de cette dernière. Les membres du SAP bénéficient d'un tarif spécial.

Politique postale

Les partisans d'une banque postale, dont le Syndicom et le PS avec leur initiative, et l'obligation de posséder des fonds propres de plusieurs milliards de francs ont provoqué cette course effrénée au profit, sur le dos des employés (pression constante), de la clientèle (hausse des tarifs) et de la population (fermeture de la moitié des bureaux de poste). Postfinance doit mettre de côté 3.6 milliards de francs de fonds propres. Et la maison mère Poste 1,7 milliard supplémentaire.

Concernant le réseau postal, l'obligation de garder un réseau d'offices atteignable en 30 minutes par 90% de la population n'est plus respectée. Au-delà des chiffres il s'agit de plus de 700'000 habitants de ce pays qui n'ont plus accès à un office de poste dans des limites raisonnables. Comme le taux est inférieur à ces 90%, la Poste veut changer le mode de calcul. Nous avons saisi l'autorité de régulation postale PostReg à ce sujet.

Unités externalisées et sociétés anonymes

Lors de l'acceptation des syndicats « partenaires » (Syndicom et Transfair) de la création de sociétés anonymes avec les unités d'affaires, nous avons dénoncé les dangers pour le personnel de ces SA de devenir des employés de « 2^{ème} zone », avec des conditions de travail (salaires, vacances etc.) moins favorables. La suite nous a donné raison. Le personnel de ces SA sont souvent oubliés pour les augmentations de salaires, et leurs conditions se sont dégradées par rapport aux employés restés sous la CCT Poste.

Personnel de distribution

Le projet Distronova est en phase de réalisation. Nous serons prêts à nous engager avec les autres syndicats si les prédictions de milliers d'emplois supprimés seront avérées. Les facteurs lettres et mixtes connaissent une grande flexibilisation de leur travail avec de très fréquents changements de tournées, alors que les facteurs colis sont toujours préférentiels par le système opaque des moyennes de colis à distribuer. Nous espérons trouver une collaboration avec les autres syndicats afin de calculer le temps de travail effectivement effectué.

Syndicat Autonome des Postiers

Case postale, 1963 Vétroz

Déc.-11